



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B435

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Projet d'extension de la zone d'activités économiques du Grand Pont à la Roque d'Anthéron - Réservation d'un lot

Le 24 septembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase de Rognes, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 18 septembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue - BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence - LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil - LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaufort – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron - TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence donne pouvoir à GALLESE Alexandre - JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy - PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(e)s :

CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

05_1_07

BUREAU DU 24 SEPTEMBRE 2015

Rapporteur : Roger PELLENC

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Zones d'activités

Objet : Projet d'extension de la zone d'activités économiques du Grand Pont à la Roque d'Anthéron – Réserve d'un lot
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le projet d'extension de la zone d'activités de la Roque d'Anthéron est d'intérêt communautaire depuis janvier 2014 et une procédure publique d'aménagement a été engagée pour réaliser cette opération en avril 2015. La Commune et la CPA sont dorénavant et déjà sollicitées pour des implantations d'entreprises sur la future ZAC. Il s'agit aujourd'hui d'approuver le principe de réserve d'un lot de 3 ha à l'entreprise SPURGIN suite à une décision favorable du Comité d'Agrément.

Exposé des motifs :

L'extension de la zone d'activités économiques du Grand Pont à La Roque d'Anthéron est déclarée d'intérêt communautaire depuis janvier 2014. En effet, ce projet, inscrit dans le SCOT et le PLU de la commune, va permettre de proposer du foncier pour des entreprises de production notamment celles liées au projet ITER. La procédure de ZAC a démarré en avril 2015 et les études préalables constitutives des dossiers de ZAC ont été engagées.

Parallèlement, l'entreprise SPURGIN a saisi officiellement la Commune de la Roque d'Anthéron et la CPA pour s'implanter sur l'extension de la zone du Grand Pont.

Cette entreprise familiale, créée en 1978, est précurseur dans le domaine des prémurs et prédalles en béton. Depuis, elle n'a cessé de se moderniser et de se développer, et compte aujourd'hui trois usines en France : île de France Ouest, grand Est et Rhône Alpes ainsi qu'une usine en Allemagne et une en suisse.

SPURGIN souhaite maintenant développer son marché sur le secteur grand Sud Est en implantant une unité de production locale. Cette unité sera composée d'une partie bureau/ingénierie, de l'usine de fabrication et de l'espace de stockage. Son implantation permettra de créer une soixantaine d'emplois nouveaux, et notamment des postes peu qualifiés qui disposeront de formations internes spécifiques. Suite à plusieurs visites de terrain et de présentation du projet d'aménagement de la future zone d'activités, la Société SPURGIN a confirmé par écrit son souhait d'acquérir 3 ha de foncier sur l'extension de la ZAE du Grand Pont.

Le Comité d'Agrément de la ZAC, qui s'est réuni pour la première fois le 17 juillet 2015, a décidé de donner un avis favorable pour la cession d'un lot à l'entreprise SPURGIN, dès que cela sera possible.

L'état d'avancement de l'opération ne permettant pas aujourd'hui de définir précisément la délimitation et la surface d'un lot, il s'agit donc d'acter le principe de réservation d'un terrain de 3 ha pour accueillir l'entreprise SPURGIN.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5216-5 ;

VU la délibération n° 2014_A051 du Conseil communautaire du 15 janvier 2014 déclarant l'extension de la zone d'activités du Grand Pont d'intérêt communautaire ;

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau communautaire et notamment de « procéder aux opérations nécessaires à la réalisation des opérations d'aménagement d'intérêt communautaire dès lors que les crédits sont prévus au budget » ;

VU la délibération n° 2015_B191 du Bureau communautaire du 23 avril 2015 lançant la procédure de ZAC, définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation, définissant les modalités de mise à disposition de l'étude d'impact ;

VU la délibération n° 2015_B253 du Bureau communautaire du 11 juin 2015 constituant le Comité d'Agrément de la ZAC et approuvant une convention de partenariat avec la Commune ;

VU l'avis du Comité d'Agrément en date du 17 Juillet 2015,

VU l'avis de la Commission Développement Économique et Emploi du 8 septembre 2015.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le principe de réservation d'un lot d'une contenance de 3 ha à l'entreprise SPURGIN (ou à toute personne physique ou morale que cette dernière se réserve de désigner) sur l'extension de la zone d'activités économiques du Grand Pont à La Roque d'Anthéron ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Projet d'extension de la zone d'activités économiques du Grand Pont à la Roque d'Anthéron - Réservation d'un lot

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



29 SEP. 2015